

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance de 2% annualisée, nette de frais de gestion, via une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (notamment des hypothèses de défaut). Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Compte tenu de son mode de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur pertinent.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations et titres de créances internationaux seront sélectionnés, et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille.

La société de gestion ciblera principalement des titres à caractère spéculatif dits « High Yield » mais ne s'interdit pas de recourir à des titres de notations différentes en fonction des opportunités.

Elle sera conseillée par la société de gestion TAILOR CAPITAL, qui proposera une sélection d'obligations à même de satisfaire l'objectif de gestion fixé, étant rappelé que la société de gestion de l'OPCVM conserve l'entière décision d'investir dans les actifs de son choix.

Elle investira son actif net en obligations et obligations convertibles, directement ou indirectement via des OPC monétaires ou obligataires.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

La partie non investie sur les marchés de taux pourra être exposée aux marchés d'actions via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français ou en actions issues de la conversion des obligations convertibles.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations, notamment des titres à caractère spéculatif dits « High Yield », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et en FIA de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme, utilisés à titre de couverture des risques de taux et de change,
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre d'exposition lorsqu'il s'agit d'obligations convertibles et de couverture des risques d'action et de taux,
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

A la clôture de l'exercice, l'OPCVM est investi à hauteur de 91,6% de son actif net en obligations et autres titres de créances. Les 8,4% complémentaires sont détenus sous la forme de liquidités à vue.

La part investie de l'OPCVM comporte 25 positions différentes. Les 3 premières positions de l'OPCVM sont les suivantes : Axiom Short Duration Bond Fund (9,8% de l'actif net), obligation Tikehau 1,625% 2029 (7,7% de l'actif net), obligation Casino Guichard/QUATRIM 5,875% 2024 (7,7% de l'actif net). Les 5 premières positions de l'OPCVM représentent 34,4% de l'actif net.

Afin d'accéder à des couples rendement-risque attractifs au-delà des obligations de la zone euro, l'OPCVM est également investi sur des obligations dans d'autres devises qui sont intégralement couvertes du risque de change : au 31 mars 2022, l'OPCVM compte ainsi 9 obligations libellées en devises, dont le dollar et le franc suisse. Ces expositions devises ont été couvertes.

La valeur liquidative de la part C termine l'exercice en retrait de 11,60%, dans un double contexte de très forte tension sur les taux d'intérêt et de guerre en Ukraine.

La valeur liquidative de la part D termine l'exercice en retrait de 11.575 %.

❖ Information sur les critères liés à l'environnement au social et à la gouvernance :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

❖ Information concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » :

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique.
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'être considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité économique doit démontrer qu'elle apporte une contribution significative à l'atteinte d'un ou plusieurs de ces six objectifs tout en ne nuisant pas à la réalisation des autres (principe d'absence de préjudice important). Pour qu'une activité soit conforme en vertu de cette taxonomie, il est également nécessaire qu'elle respecte les droits sociaux et humains garantis à l'échelle internationale (les garanties sociales minimales).

Le FCP n'intègre pas la Taxonomie selon la définition du Règlement (UE) 2020/852 dans son processus de décision d'investissement.

❖ **Information relative aux instruments financiers et OPCVM émis par la société de gestion ou les entités de son groupe :**

Aucun instruments financiers ou OPCVM émis par la société de gestion ou les entités de son groupe ne sont inscrits à l'actif du FCP KIPLINKOBLIGATIONS HIGH YIELD.

❖ **Changements substantiels intervenus au cours de la période conformément à l'article 8 de l'instruction AMF n° 2011-20**

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de la période sur le FCP.

❖ **Informations liées à la réglementation SFTR :**

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RAPPORT COMPTABLE AU 31/03/2022

KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

KIPLINK FINANCE n'a pas formalisé de compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le montant global de ces frais d'intermédiation étant inférieur à 500.000 €.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés pour les actions et les produits de taux figurent sur des listes spécifiques, établies et revues au moins une fois par an par la société de gestion.

En ce qui concerne les intermédiaires en actions, la méthode retenue est un « scoring » global semestriel de chaque intermédiaire, permettant d'attribuer une note.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

KIPLINK FINANCE ne versera pas de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts au titre de la gestion collective, ceci permettant de limiter le profil de risques des OPC et d'assurer un équilibre entre rémunération fixe et variable.

Dans ce cadre, et en vertu du principe de proportionnalité, KIPLINK FINANCE n'appliquera pas les règles de paiement en instruments financiers, de rétention et différé.

L'assiette des éléments variables :

La rémunération variable est déterminée pour chaque membre de l'équipe opérationnelle et fonctionnelle selon des critères qualitatifs tels que :

- qualité des idées de gestion et contribution à la performance ;
- qualité du suivi des positions et du traitement des ordres ;
- qualité des relations internes ;
- qualité des relations externes (contribution à la communication avec les investisseurs) ;
- délais respectés des obligations réglementaires.

BILAN ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	4 317 498,81	6 873 521,53
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 860 394,37	6 873 521,53
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 860 394,37	6 873 521,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	457 104,44	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	457 104,44	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	4 507,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	4 507,20
Comptes financiers	2 130 769,03	3 395 329,64
Liquidités	2 130 769,03	3 395 329,64
Total de l'actif	6 448 267,84	10 273 358,37

BILAN PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
Capitaux propres		
Capital	4 779 369,98	7 419 055,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	4,17	57,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-155 440,45	-3 576,29
Résultat de l'exercice (a, b)	64 523,35	35 333,34
Total des capitaux propres	4 688 457,05	7 450 869,64
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	21 565,68	159 355,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	21 565,68	159 355,65
Comptes financiers	1 738 245,11	2 663 133,08
Concours bancaires courants	1 738 245,11	2 663 133,08
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	6 448 267,84	10 273 358,37

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/03/2022	31/03/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	197 402,78	293 377,33
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	197 402,78	293 377,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 772,48	846,62
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 772,48	846,62
Résultat sur opérations financières (I - II)	195 630,30	292 530,71
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	113 705,51	257 517,02
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	81 924,79	35 013,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-17 401,44	319,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	64 523,35	35 333,34

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013292513	1,75 % TTC maximum	Actif net
D	FR0013292521	1,75 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013292539	1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013292513	Néant
D	FR0013292521	Néant
I	FR0013292539	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013292513 C

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de mars à mars.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.
Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/03/2019.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013292521 D

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de mars à mars.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/03/2019.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013292539 I

15% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2,75% en linéaire, prorata temporis. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de mars à mars.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2,75% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 15% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est acquise définitivement à la société de gestion.

La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/03/2019.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions et produits de taux Société de gestion : 90% Dépositaire : 10% Actions, warrants, droits : France, Belgique, Pays bas : 0.50 % Minimum 10€ TTC Autres pays : 0.50 % Minimum 30 € TTC Obligations: France, Belgique, Pays bas : 0.35 % Minimum 25€ TTC Autres pays : 0.35 % Minimum 55 € TTC OPC et marché à terme : Dépositaire : 100% OPC : 150€ TTC maximum Marchés à terme (Futures) : 1.5€ TTC maximum/Lot Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour

le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/03/2022	31/03/2021
Actif net en début d'exercice	7 450 869,64	7 226 366,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 014,41	117 463,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 145 287,92	-303 722,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	153 966,16	26 084,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-133 931,52	-109 956,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-32 515,44	-10 005,81
Différences de change	-165 770,10	131 795,96
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-539 095,71	366 417,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-446 972,71</i>	<i>92 123,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>92 123,00</i>	<i>-274 294,28</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-5 717,26	-28 586,29
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	81 924,79	35 013,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 688 457,05	7 450 869,64

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 491 619,20	74,47
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	368 775,17	7,87
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	3 860 394,37	82,34
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 860 394,37	82,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 130 769,03	45,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 738 245,11	37,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	33 724,29	0,72	104 617,42	2,23	358 884,41	7,65	505 188,71	10,78	2 857 979,54	60,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 130 769,03	45,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 738 245,11	37,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF				
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 408 149,24	30,03	33 724,29	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 703 004,88	36,32	35 240,23	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/03/2022
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/03/2022
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4,17	57,16
Résultat	64 523,35	35 333,34
Total	64 527,52	35 390,50

	31/03/2022	31/03/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	49 672,07	29 669,08
Total	49 672,07	29 669,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	31/03/2022	31/03/2021
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	14 812,89	5 717,25
Report à nouveau de l'exercice	42,56	4,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	14 855,45	5 721,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 993,769	12 993,769
Distribution unitaire	1,14	0,44
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	54,15	0,00
Provenant de l'exercice	54,15	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-155 440,45	-3 576,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-155 440,45	-3 576,29

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	31/03/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-120 033,37	-2 884,87
Total	-120 033,37	-2 884,87
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	31/03/2021
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-35 407,08	-691,42
Total	-35 407,08	-691,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 993,769	12 993,769
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
12/01/2018	C1 PART CAPI C *	3 140 900,00	31 409,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/01/2018	D1 PART DIST D *	760 000,00	7 600,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29/03/2019	C1 PART CAPI C	6 563 003,45	66 843,113	98,19	0,00	0,00	0,00	-2,76
29/03/2019	D1 PART DIST D	751 511,03	7 600,000	98,88	0,00	3,26	0,00	-5,53
31/03/2020	C1 PART CAPI C	6 054 696,27	65 410,460	92,56	0,00	0,00	0,00	-0,19
31/03/2020	D1 PART DIST D	1 171 669,79	12 993,769	90,17	0,00	2,20	0,00	-2,37
31/03/2021	C1 PART CAPI C	6 237 354,87	63 500,303	98,23	0,00	0,00	0,00	0,42
31/03/2021	D1 PART DIST D	1 213 514,77	12 993,769	93,39	0,00	0,44	0,00	-0,05
31/03/2022	C1 PART CAPI C	3 620 530,63	41 693,805	86,84	0,00	0,00	0,00	-1,68
31/03/2022	D1 PART DIST D	1 067 926,42	12 993,769	82,19	0,00	1,14	0,00	-2,72

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	244,322000	24 014,41
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-22 050,820000	-2 145 287,92
Solde net des Souscriptions / Rachats	-21 806,498000	-2 121 273,51
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	41 693,805000	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,00	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 993,769000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	59,44
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	59,44
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	59,44
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	59,44
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/03/2022
FR0013292513 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	92 938,17
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	1,06
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	31/03/2022
FR0013292521 D1 PART DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	20 766,28
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	21 565,68
Total des dettes		21 565,68
Total dettes et créances		-21 565,68

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	4 317 498,81	92,09
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 860 394,37	82,34
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	457 104,44	9,75
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-21 565,68	-0,46
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	392 523,92	8,37
DISPONIBILITES	392 523,92	8,37
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 688 457,05	100,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*